

PREFECTURE DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° SPECIAL - 43

Date de parution : 11 août 2009

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

ARRÊTÉ DU 5/8/2009 MODIFIANT L'ARRETE DU 1/07/09 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DREAL POUR LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES ET TECHNIQUES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.....	3
--	---

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 1^{er} JUILLET 2009
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DREAL POUR
LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES ET TECHNIQUES POUR LE DÉPARTEMENT DE
LA LOIRE**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la
région Rhône-Alpes**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2009 portant nomination de Monsieur Philippe LEDENVIC, en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes, à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 09 233 du 1^{er} juillet 2009 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 09-142 du 1^{er} juillet 2009 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LEDENVIC, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 09-143 du 5 août 2009 modifiant l'arrêté préfectoral n° 09-142 du 1^{er} juillet 2009 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LEDENVIC, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Rhône-Alpes ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2009 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de la Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 3.1 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2009 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de la Loire est modifié ainsi qu'il suit :

3. 1. Contrôle de la sécurité des barrages hydroélectriques concédés, contrôle de l'électricité et gaz, utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions et à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques, à l'effet de signer :

1. tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
2. tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
3. les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
4. tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
5. les certificats d'obligation d'achat ;
6. les certificats d'économie d'énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Jean-Marc CHASTEL et Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Christophe DEBLANC adjoint au chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention

- des pollutions , M Philippe SIONNEAU adjoint au chef du service de la Prévention des risques
- Mme Aude DROUOT, Chef de l'unité Air et énergie, M. Patrick MOLLARD, chef de l'unité Sécurité des barrages.
- M. Jean-Paul PETIT, chef de l'unité territoriale de la Loire .
- M. Frédéric LANFREY, Mme Frédérique TERRIER, Mme Emmanuelle ISSARTEL, M. Antoine SANTIAGO, attachés au service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions .
- Mmes Sophie COMBE, Cécile SCHRIQUI, Elisabeth VERGEZ, Claire GODAYER, M. Guillaume DINOCHÉAU, attachés au Service Prévention des Risques.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité territoriale de la Loire, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Vincent CHIROUZE chef de subdivision.

ARTICLE 2 :

L'article 3.2 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2009 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de la Loire est modifié ainsi qu'il suit :

3.2. Mines, après-mines, carrières, stockages souterrains et explosifs :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, et à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des Risques, à l'effet de signer :

1. tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des mines et carrières ;
2. autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs de l'après-mines, des stockages souterrains et des explosifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Marc CHASTEL et Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions : M. Christophe DEBLANC, adjoint et M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité Prévention des pollutions et police de l'eau,
- Service Prévention des risques: M. Philippe SIONNEAU adjoint, M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques Technologiques et Miniers, M. Bruno VAN-MAEL, chef de la cellule Risques Sous-Sol
- M. Jean-Paul PETIT, chef de l'unité territoriale de la Loire .

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- MM. Franck PREVOST et Vincent CHIROUZE chefs de subdivision, Mme Stéphanie ROME et M. Sylvain GALTIE, adjoints aux chefs de subdivision.

ARTICLE 3 :

L'article 3.4 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2009 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département de la Loire est modifié ainsi qu'il suit :

3.4. Installations classées et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques et à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, à l'effet de signer :

- Toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,
- Tous actes relatifs au contrôle en exploitation des Installations Classées,
- Toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves PICOCHÉ et Jean-Marc CHASTEL, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Service Prévention des risques: M. Philippe SIONNEAU adjoint, M. Pierre BEAUCHAUD, chef de

l'unité Risques Technologiques et Miniers, Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de la cellule risques accidentels, Mmes Ghislaine GUIMONT, Emmanuelle MAILLARD, Magali ESCOFFIER, MM. Olivier BONNER, Hubert MALLET, Yvan SUJOBERT, Laurent ALBERT, François DUNOYER, agents de la cellule Risques Accidentels.

- Service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions : Christophe DEBLANC, adjoint et M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité Prévention des pollutions et police de l'eau, Mme Élodie BRAYARD, M. Yves EPRINCHARD, Mme Caroline IBORRA, M. Vincent PERCHE, Mme Marie-Hélène VILLE, M. Guillaume WEBER ;
- M. Jean-Paul PETIT, chef de l'unité territoriale de la Loire.

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- MM. Thomas DEVILLERS, Jérôme PERMINGEAT, Franck PREVOST, Vincent CHIROUZE, chefs de subdivision ;
- Mme Cécile MASSON, M. Guillaume HANRIOT, Mme Stéphanie ROME, MM. Antoine FRISON, Sylvain GALTIE, Georges GORSE : Techniciens adjoints aux chefs de subdivisions.

- ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Lyon le 5 août 2009
pour le préfet,
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de
la région Rhône-Alpes

SIGNE
Philippe LEDENVIC